

Décision DC 2026-04 portant modification des résultats des élections des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L719-1 et suivants et D719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie),
Vu L'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu La décision n°2018-04 portant organisation d'élections professionnelles à l'Institut national des sciences appliquées Rouen Normandie
Vu la décision n° DC 2022-11 portant organisation d'opérations électorales et composition des bureaux de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 08 novembre 2022 ;
Vu La décision DC 2022-16 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels dans les conseils centraux de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen
Vu La décision DC 2023-16 portant modification des résultats des élections des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen

Considérant l'obtention par M. Antoine TONNOIR de son Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) le 25 mars 2026 ; que cette affectation emporte perte de la qualité au titre de laquelle M. Antoine TONNOIR a été élu membre du Conseil Scientifique de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen et, par suite, de la qualité d'élu au sein de ladite instance ;

DECIDE

Article 1^{er} – Représentants du personnel au collège (c) conseil scientifique de l'INSA Rouen Normandie

Par suite de la perte de qualité d'élu de M. Antoine TONNOIR et de l'absence de suivant de liste, le tableau portant composition du collège (c) conseil scientifique est ainsi modifié :

Intitulé de liste	Elus	Suivants de liste
Synergie pour la recherche	Pradip XAVIER	
Liste soutenue par le SNESUP	Rachida EL ASSOUDI	Mouldi BEN AZZOUNA Géraldine DEL MONDO

Article 2 – Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par voie d'affichage physique et immatériel.

A Saint Etienne du Rouvray, le 19/05/2026,

Le directeur,

Mourad Abdelkrim Boukhalfa

